

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 23 mai 2022.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, GURLER Christine, OFFRET Maryse, EVENO Joëlle, LE BARBIER Manuela

Absents excusés : PASCO Marie-Dominique

Absents : FERIR Michaël, LORIC Martine, THOMAS Annick, ROCHER Gwladys

Votants : 6

L'appel est effectué et le quorum est constaté.
Le PV de la séance du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

N° 2022 CCAS 05-008- Délibération AMPER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

AMPER assure la gestion du service d'aide à domicile sur notre commune pour 16 bénéficiaires.

A ce titre, 2330 heures ont été réalisées durant l'année 2021.

La base de calcul est de 0.22 € par habitant pour 2008 habitants.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la cotisation de 441.76 € pour l'année 2022.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 23 mai 2022.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, GURTLER Christine, OFFRET Maryse, EVENO Joëlle, LE BARBIER Manuela, ROCHER Gwladys

Absents excusés : PASCO Marie-Dominique

Absents : FERIR Michaël, LORIC Martine, THOMAS Annick

Votants : 7

N° 2022 CCAS 05-009- VENTE TERRAIN CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

Vu la problématique du chemin étroit menant au terrain de M LE BARBIER Gilbert (AA 151) actuellement en vente ;

Vu l'entretien que demande le terrain du CCAS ;

Vu la difficulté d'accès au terrain à cause du virage à angle droit ;

Il est proposé aux membres du CCAS d'autoriser Madame la présidente à demander l'avis des domaines dans l'éventualité de la cession de la parcelle AA 150.

Il est rappelé qu'une délibération sera prise par le conseil municipal, à la réception de l'avis des domaines, car l'avis du conseil municipal est obligatoire en cas de cession par le CCAS d'une partie de son patrimoine.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à demander l'avis des domaines concernant l'éventualité d'une cession de la parcelle AA 150.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2022 CCAS 05-010- Assurance de santé communale AXA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Vu la présentation de la complémentaire santé AXA lors d'un précédent conseil d'administration du 24 février 2022 ;

Vu la complémentarité des deux offres proposées avec celle de Mutualia ;

Vu la décision de laisser la possibilité de choisir aux habitants ;

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la convention de santé communale.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

N° 2022 CCAS 05-011- Mutuelle communale Mutualia

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Vu la présentation de la mutuelle communale Mutualia lors d'un précédent conseil d'administration du 31 mars 2022 ;

Vu la complémentarité des deux offres proposées avec celle de AXA ;

Vu la décision de laisser la possibilité de choisir aux habitants ;

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la convention de santé communale.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

N° 2022 CCAS 05-012- Délibération sur les amortissements

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de ne plus amortir les immobilisations à compter du 1er janvier 2021 et d'appliquer strictement les dispositions de l'article L 2321-2-27 du CGCT.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'ADOPTER** la délibération.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Nathalie LE LUHERNE

L'Assap Clarpa a informé le CCAS d'une augmentation de l'appel de fonds de 95 € à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- De laisser cette augmentation à la charge du colocataire.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h10.

La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE

